

## II. ORIENTATION.

### a) Le stage :

- Généralités : la convention doit être rendue **le 10 octobre 2012**, dernier délai.

- Tutorat :



- **le tuteur de l'élève rendra visite** à ce dernier sur son lieu de stage afin de rencontrer son maître de stage.

- Mais la mission du tuteur est aussi de suivre l'élève dans la rédaction de son rapport. Un planning pour chaque partie du rapport sera donné aux élèves: ils devront suivre cette répartition et donner leur brouillon à leur tuteur pour les aider.

- Évaluations :



- Le stage donnera lieu à une première évaluation écrite : **le rapport de stage**. Le contenu de ce rapport est soumis à un plan déjà fourni aux élèves lors de la première heure de vie de classe. Par ailleurs, des aides seront mises en ligne sur le site du collège pour chaque partie. N'hésitez pas à emmener vos enfants sur ces articles. Le rapport devra être remis **le mercredi 19 décembre 2012**.

*La note du rapport sera intégrée à l'Éducation Civique.*

- **Ce rapport et ce stage seront présentés ce même jour, le 19 décembre 2012, à l'oral.** Cette **soutenance orale** sera aussi soumise à une grille d'évaluation dont les critères seront portés à la connaissance des élèves. L'objectif est de préparer les élèves à un oral, celui de l'Histoire des Arts. Vos enfants recevront une convocation : leur pièce d'identité sera demandée. *Cette note sera intégrée au Français.*